

DEC140578DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Séropian aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°133018DGDS portant création de l'unité mixte n°8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies et nommant M. Christophe Petit en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24/01/2014;

Considérant que M. Thierry Séropian a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A, Ile-de-France Est, Ile-de-France Ouest et Nord et Paris Michel-Ange les 24-25-26/11/1998 et les 12-13-14/01/1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Séropian, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies, à compter du 01/01/2014.

M. Thierry Séropian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Séropian est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2014

Le directeur de l'unité
Christophe Petit



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

